

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 25 mai à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2023

Délibération n° 202305252 : Programmation des travaux de l'école dans le cadre de la Convention d'Aménagement de l'Ecole

Présents : 13

Messieurs Francis Bérard, Laury Lefèvre, Claude Migner, Richard Dukers, Olivier Couderc, Cédric Laveuf, Michael Sacy, Gilbert Hogrel, Guillaume Augier, Mesdames Corine Levreaud, Audrey Souda-Français, Hélène Marguerie, Elisabeth Bonachera.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Madame Tiffany Bérard donne pouvoir à Francis Bérard, Madame Myriam Robitailié donne pouvoir à Corine Levreaud.

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Olivier Couderc

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire une subvention par le Département de la Gironde peut être allouée à la commune par le biais d'une Convention d'Aménagement de l'Ecole. A ce titre un prévisionnel des financements que le département peut accorder a été adressé à la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lefèvre qui fait lecture du tableau de programmation ci-dessous.

NATURE DES TRAVAUX	NOM BRE	NATURE DE L'AIDE	COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	MONTANTS ELIGIBLES	TAUX DE SUBV- DE BASE	SUBVENTIONS AVEC TAUX DE BASE	SUBV- PREV AVEC COEF DEP DE SOLIDARITE 2023 (1.14)
ECOLE MATERNELLE							
création d'unités pédagogiques (3 classes, 1 préau, 1 cour, 1 dortoir)	6	Unité pédagogique Plafond travaux par UP 55 000 €	470 000.00 €	330 000.00 €	50%	165 000.00 €	188 100.00 €
TOTAL GENERAL école maternelle			470 000.00 €	330 000.00 €		165 000.00 €	188 100.00 €
ECOLE ELEMENTAIRE							
création d'unités pédagogiques (4 classes, 1 préau, 1 cour)	6	Unité pédagogique Plafond travaux par UP 55 000 €	450 500.00 €	330 000.00 €	50%	165 000.00 €	188 100.00 €
restaurant de l'école	1	Plafond travaux 300 000 €	105 600.00 €	105 600.00 €	30%	31 680.00 €	36 115.00 €
TOTAL GENERAL école élémentaire			556 100.00 €	435 600,00 €		196 680.00 €	224 215.00 €
TOTALGENERAL			1 026 100.00 €	765 600,00 €		361 680.00 €	412 315.00 €

Extrait de délibération n° 202305252 du CM du 25 mai 2023, page 2

Les subventions prévisionnelles qui pourraient être accordée par le Département s'élèvent à 412 315.00 euros.

Le conseil municipal à la majorité :

- valide le tableau de programmation,
- autorise le Maire à signer tout document pour sa mise en œuvre.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 Mr Hogrel

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 25 mai 2023

Secrétaire de séance,
Olivier Couderc



Le Maire
Francis Bérard

